

23 JAN 2002

DECLARATION DE LA DELEGATION
BENINOISE A LA REUNION DES COMITES
PERMANENTS DE LA CONVENTION D'OTTAWA
SUR LES MINES ANTIPERSONNEL

Genève, du 28 janvier au 1^{er} février 2002

Mesdames et Messieurs les délégués

Je voudrais, avant tout, remercier au nom de la délégation béninoise le Groupe de parrainage pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour faciliter la participation de notre Pays à nos assises.

Notre reconnaissance va également au Centre international de Déminage Humanitaire de Genève pour toutes les dispositions pratiques prises en vue d'assurer un bon séjour à notre délégation.

Bien que n'étant pas affecté par les mines, le Bénin a signé la Convention d'Ottawa et a été parmi les premiers Etats à la ratifier le 17 août 1998. Malgré les ressources limitées dont il dispose, le Bénin s'efforce de faire face à ses obligations en tant qu'Etat partie et participe, dans la mesure de ses moyens, aux activités relatives à la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'Ottawa, car nous sommes convaincus que cette Convention répond à un besoin de l'humanité, qu'elle est une condition pour réaliser la paix, la paix qui n'a pas de prix et sans laquelle, il n'y a pas de développement.

Face aux souffrances atroces qu'impose à des humains l'utilisation des mines antipersonnel et dont nous avons toujours reçu des témoignages émouvants, nul ne devrait encore hésiter à nous rejoindre dans notre combat.

C'est pourquoi la délégation du Bénin voudrait inviter les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer à la Convention d'Ottawa le plus rapidement possible afin que nous soyons tous ensemble forts, afin que nous puissions donner un autre visage à l'humanité.

L'engagement du Bénin pour la cause de la paix est total et nous considérons l'action universelle pour l'élimination totale des engins terribles de la mort que sont les mines antipersonnel comme partie intégrante du combat pour la paix et le développement dont le continent africain a le plus besoin.

En effet, l'analyse chiffrée de la situation de ce continent telle que constatée à la 56^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies révèle que dix sept (17) conflits affectent actuellement près de la moitié des pays africains et que bien que beaucoup de pays africains aient affiché une croissance lente mais régulière au cours des dernières années, la croissance de ceux affectés par des conflits et dont la plupart utilisent les mines antipersonnel reste négative.

C'est conscient de la nécessité d'œuvrer pour la paix et le développement aux niveaux sous-régional, régional et international que le Bénin s'est impliqué de plus en plus dans les opérations de maintien de la paix.

C'est aussi convaincu de la nécessité de débarrasser le monde de mines antipersonnel que le Bénin a intégré le processus d'Ottawa.

L'expression concrète de la contribution du Bénin à l'œuvre hautement humanitaire que constitue l'action contre les mines antipersonnel est la création d'un centre régional de formation au déminage.

Depuis l'annonce de ce projet, lors du séminaire régional sur l'universalisation de la Convention d'Ottawa qui s'est tenue à Bamako les 15 et 16 février 2001, des pas importants ont été accomplis dans le cadre de sa réalisation qui, suivant la programmation, s'achèvera en août 2002.

Ce Centre qui est érigé dans l'enceinte de l'Ecole Nationale d'Instruction des Forces Armées Béninoises à Ouidah, située à 45 Km de Cotonou, aura une double vocation, notamment :

2. la formation permanente des Officiers et sous-Officiers africains dans l'organisation des chantiers de déminage ;
3. la formation des formateurs africains en vue des opérations de déminage.

Les cours porteront sur :

- les techniques de déminage ou de dépollution et ;
- les techniques de destruction des stocks.

Ce Centre que le Bénin réalise avec l'appui de la France sera une institution de référence ouverte à tous les Etats africains.

Notre rêve à cet égard est d'arriver un jour à une situation telle que l'image des effets dévastateurs des mines antipersonnel, l'image poignante des vies brisées, l'image de cette chaise déséquilibrée par la destruction de l'une de ses quatre pieds, cesse de hanter nos esprits.

Mesdames et Messieurs les délégués,

Le témoignage de l'engagement renouvelé de notre Pays pour la cause antimine est fourni par le fait qu'à la date du 23 janvier 2002 le Bénin a transmis au Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies pour les affaires de désarmement son rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, conformément à l'article 7 de la Convention d'Ottawa.

Je vous remercie.